

Relais Jeunesse - Attribution d'un prix «Aide à projets» - Attribution de bourses d'aide à projets

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de son activité, et en conformité avec les missions qui lui sont dévolues, le Relais Jeunesse est amené à aider des jeunes Bisontins âgés de 15 à 25 ans à réaliser leurs projets.

Les jeunes inscrits dans cette procédure d'aide à projets accomplissent préalablement un parcours formateur composé de différentes étapes sur le principe de l'échange avec la collectivité et bénéficient, tout au long de la réalisation de leur action, d'un accompagnement individualisé.

En complémentarité à ce dispositif, la Ville a lancé à l'automne 1998 un appel à projet doté d'un prix unique de 10 000 F.

10 projets individuels ou collectifs ont été reçus dans ce cadre.

Un jury, présidé par le Conseiller Municipal Délégué Emmanuel DUMONT, et composé de différents représentants du Conseil de Suivi Technique du Relais, s'est réuni le 2 mars 1999.

I) Attribution d'un prix «Aide à projets»

Après audition des différents porteurs de projet et délibération, le jury a proposé d'attribuer à M. DE KEYSER David, 30 bis, avenue Clemenceau à Besançon, le prix de 10 000 F.

Son projet consiste en la création, la réalisation et l'édition d'un livre de contes illustrés pour enfants, intitulé «Histoire de faire des contes».

M. DE KEYSER bénéficiera d'un suivi et d'un accompagnement de la part des membres du Conseil de Suivi Technique tout au long de la réalisation de son projet.

II) Attribution de bourses d'aide à projets

Le Conseil de Suivi Technique, réuni le 2 mars dernier, a proposé aux autres porteurs de projet non retenus de s'impliquer dans la procédure «Aide à projets».

Après accord des personnes concernées, les projets suivants ont été retenus :

Projet n° 1

Mlle RENAUD Carole, domiciliée 6 rue Belin à Besançon, souhaite créer une oeuvre d'arts plastiques intitulée «La grande cacophonie» au mois de juin 1999.

Les principales étapes du parcours proposé à cette jeune seront :

- participation bénévole à l'encadrement de jeunes Bisontins impliqués dans la création de deux bus images pour les fêtes de quartier (projet d'utilité sociale programmé en avril dans le cadre du dispositif A TIRE d'AILE),

- participation bénévole à «Planoise en Fête» programmée en juin 1999,

- différents contacts et rencontres avec des plasticiens ou artistes bisontins.

Le budget prévisionnel est de 12 250 F.

La participation de la Ville au projet sera de 6 000 F sous la forme de l'attribution d'une bourse «Aide à projets».

Une convention avec la Ville fixera les modalités de versement de la bourse et d'échanges avec l'intéressée.

Projets n° 2 et n° 3

M. TRIMAILLE Romain, domicilié 22 avenue Carnot à Besançon, souhaite réaliser une randonnée cycliste reliant Besançon à ISTRES durant l'été 1999.

M. DEVILLERS Jérémy, domicilié, 4 rue de la Corvée à Besançon, souhaite également réaliser une randonnée cycliste reliant Besançon à ISTRES durant l'été 1999.

Les principales étapes du parcours proposées à ces jeunes seront :

- participation à différents modules d'information et de sensibilisation relatifs aux questions de préparation physique, santé, alimentation, effort physique,

- réalisation préalablement, pendant et après la randonnée d'un carnet de bord relatant le déroulement des différentes phases de leur projet (textes et photos).

Le budget prévisionnel pour chaque parcours est de 4 770 F.

La participation de la Ville à chaque projet sera de 1 500 F sous la forme de l'attribution d'une bourse «Aide à projets».

Une convention avec la Ville fixera les modalités de versement de la bourse et d'échanges avec chaque jeune.

Projet n° 4

Le projet présenté par M. SAOUAL Bachir, domicilié 19 chemin de l'Epitaphe à Besançon, consistant en l'organisation d'un tournoi de street-ball au mois de juin 1999, se réalisera dans le cadre d'une co-organisation Ville de Besançon (Services de la Politique de la Ville et Sports), Lycée Sainte-Famille et porteur du projet.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de co-réalisation.

Après avis favorable du Conseil de Suivi Technique du 2 mars et sur proposition de la Commission Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer un prix de 10 000 F à M. DE KEYSER David,
- d'attribuer les bourses d'Aide à projets aux jeunes nommés ci-dessus pour les montants arrêtés par la Commission de la Politique de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

La dépense, soit 19 000 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant - chapitre 92.422.6714. 47041.

«M. LE MAIRE : Quelle est la nuance entre le prix et la bourse ?

M. DUMONT : Pour répondre aux questions que se posait M. DUVERGET il y a quelques semaines, je vais vous apporter quelques éléments.

Un des objectifs du relais jeunesse à son ouverture, c'était l'activation d'un réseau partenarial avec les organismes qui avaient participé à sa création. Il y avait le CIJ, le CROUS, Jeunesse et Sports, l'Université, les FJT, en gros tout le milieu de l'animation, associatif et municipal.

Deux ans et demi après, on s'aperçoit que ces organismes ont fait comme nous. Jeunesse et Sports avait déjà un dispositif d'aide à projets, le CROUS a un dispositif d'aide à projets, une bourse culture-action, l'Université a un dispositif d'aide à projets, le FAVE (Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante), Jeunesse et Sports a toujours son défi jeune, la Mutualité du Doubs a créé un dispositif qui s'appelle «la course en solidaire», l'Association des Grandes Villes de France a créé un dispositif qui s'appelle «initiative ville» et le relais jeunesse travaille en partenariat au quotidien avec tous ces organismes qui gèrent des dispositifs d'aide à projets. Les jeunes ne peuvent plus passer entre les mailles du filet et tout porteur de projet aujourd'hui arrive à trouver une solution.

Le dispositif de la Ville de Besançon a cette particularité qu'il exige un donnant donnant, une réciprocité. Il aide le jeune mais à condition que le jeune s'aide.

Pour bénéficier de ce dispositif, il y a un âge limite. Aussi, on a organisé un concours pour les jeunes qui passent cet âge et chez qui il y a besoin de communiquer autour de l'aide à projets. On a donc choisi de le faire autour d'un prix d'un montant maximum de 10 000 F. En l'occurrence, le lauréat a fait l'unanimité et s'est donc vu attribuer ce prix pour la réalisation d'un recueil de contes. Il écrit les contes et fait les illustrations. Sans la ville et l'aide des partenaires, il n'aurait pas pu réaliser son projet.

Le deuxième projet que nous aidons, qui n'est pas primé mais qui entre dans le dispositif d'aide à projets est celui de Carole RENAUD. J'aimerais que son projet d'ordre plastique puisse être exposé place Saint-Pierre un jour car c'est vraiment quelque chose d'important.

Les deux jeunes qui suivent, Romain et Jérémie vont réaliser autour de la course un document qui peut servir à des jeunes qui vont fournir un effort auquel ils ne sont pas habitués. Là c'est dans le domaine du vélo, donc on va avoir un travail qui a débuté avec eux autour de la préparation physique. On avait réalisé une cassette vidéo en partenariat avec la Mutualité du Doubs sur la préparation physique à l'activité intense dans le cadre du Raid Quart. Puisqu'un des autres objectifs du relais jeunesse est de développer une information citoyenne, on l'a axée autour de l'information à la santé et l'information à la citoyenneté.

M. DUVERGET : Une question, Monsieur le Maire, sur le bilan des actions antérieures, sur le suivi de ces jeunes. Je crois que la politique du relais jeunesse est de suivre les jeunes pendant leur parcours, une fois qu'ils ont été élus à la bourse. Je voudrais savoir si dans le bilan on a constaté une évolution de leur comportement, si cela a induit également une entrée plus facile dans la vie active ?

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, quelques questions simplement au sujet du relais jeunesse et de cette bourse à projets. On a déjà une bourse aux projets internationaux alors je sais que le relais jeunesse a, a priori, pour vocation d'accompagner un projet à construire avec des jeunes mais j'ai l'impression quand même que le projet récompensé, qui est très bien d'ailleurs, est un projet fini, ficelé. Aussi je me demande pourquoi rajouter ce prix de 10 000 F alors qu'au sein même du relais jeunesse on aurait pu peut-être les distribuer autrement.

C'est vrai que le relais jeunesse est encore jeune, mais j'ai l'impression qu'il y a de moins en moins de jeunes qui proposent de projets bien que l'idée soit séduisante pour un jeune de moins de 26 ans. Il y a quand même deux permanents au relais jeunesse qui pourraient susciter à mon avis plus de projets que ceux qui nous sont présentés. C'est des interrogations que je soumetts à notre jeune délégué. Je trouve simplement que c'est un peu dommage de rajouter des prix sous prétexte que quelqu'un le fait déjà, et compte tenu du fait qu'il existe déjà d'autres structures à la Ville capables d'intervenir de cette façon-là.

M. DUMONT : Rassurez-vous Madame WEINMAN, je serais inquiet si on ne réalisait pas d'autres projets que ceux qui passent devant le Conseil Municipal. On n'aide pas tous les projets financièrement et heureusement. Au quotidien, les animateurs du relais jeunesse aident des jeunes à réaliser des projets. On en a indiqué un dans ce rapport parce qu'il a été présenté dans le cadre du jury, c'est le projet n° 4 qui est un projet d'animation autour du basket de rue, le street-ball, qui ne nécessite aucune intervention financière de la part du relais jeunesse. Ce sera une opération co-organisée par le Service de la Politique de la Ville, celui des Sports et le lycée de la Sainte-Famille. Tous les jours il y a des projets et le fait que les autres structures partenariales gèrent à leur tour des dispositifs d'aide à projets dans la même logique que celle de la Ville de Besançon qui est de dire il ne faut pas aider pour aider mais aider en accompagnant est une expérience enrichissante. C'est vrai que Jeunesse et Sport rencontre des difficultés autres car c'est un service d'Etat qui ne fait pas que cela et c'est un peu le mode de communication du Ministère alors que pour nous c'est un mode de travail. Aujourd'hui on a vraiment une toile tissée sur l'ensemble de la Ville qui travaille dans le même esprit et qui aide le jeune dans le temps. On se donne les moyens vraiment de travailler dans la durée.

Monsieur DUVERGET, vous demandiez si les projets avaient un débouché professionnel, rarement, mais une incidence oui. Il est rare quand même que les jeunes choisissent des projets radicalement éloignés de leurs aspirations professionnelles. Si ce n'est pas parce qu'on va faire une exposition de photos qu'on deviendra un grand photographe, par contre de grands photographes ont commencé en faisant de petites expositions. Donc parfois on peut croiser des gens qui réussissent professionnellement, ça nous est arrivé.

M. RENOUD-GRAPPIN : Juste une petite remarque. Je ne veux pas mettre en cause le travail de la commission mais on en discutait ici entre élus aussi bien de droite que de gauche d'ailleurs, autant la réalisation des contes, les oeuvres plastiques, le tournoi de street-ball nous paraissent être des projets vraiment intéressants, autant j'avoue qu'on ne comprend pas très bien la subvention pour descendre à vélo à Istres. C'est peut-être mal expliqué, ce qui justifierait que nous n'ayons peut-être pas bien assimilé...

M. DUMONT : J'ai beaucoup plus de facilité à expliquer comment la Ville de Besançon décide d'accorder une aide à deux jeunes qui vont faire du vélo qu'aux autres qui ont des dispositifs d'aide à projets mais qui ne demandent pas de la réciprocité. Pourquoi ? Je ne vais pas aider des jeunes à aller pédaler, ils peuvent le faire sans la Ville de Besançon. Quand la Ville apporte son aide, elle leur demande ce qu'ils sont capables de faire pour justifier cette aide. Ces jeunes-là vont travailler à la réalisation d'un carnet de bord qui sera un outil de préparation à l'activité physique intense que l'on pourra remettre à d'autres jeunes. Dans le cadre de la délégation, que ce soit avec la coupe du monde des quartiers l'année dernière, les trois Raid Quart qu'on a déjà organisés -le troisième arrive-, on a matière à donner de la formation à des jeunes qui n'ont pas l'expérience de l'effort physique intense et c'est ce qu'on va faire. On aide des jeunes qui réalisent autour d'un déplacement à vélo un outil qu'on pourra utiliser ultérieurement».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 15 juin 1999.